

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE 21 JANVIER
Le REVEIL DU NORD
commencera la Publication
du grand Roman-Ginè
LES DEUX GAMINES
de Louis FEUILLADE
ADAPTE PAR PAUL GAUTOUX
Film GAUMONT
LE 21 JANVIER

L'Heureuse Etoile de M. Briand

M. Aristide Briand a toujours eu la chance d'être une heureuse étoile pour la naissance d'un ministère. Nous sommes assurés, en tous cas, qu'on ne s'embarquera pas, avec lui, pour des expéditions guerrières brusquement décidées et que les difficultés extérieures trouveront, en des solutions adroites, le moyen de s'arranger à notre profit ; nous en aurions été moins sûrs avec M. Poincaré.

Le ministère Briand a été ébauché en quelques heures, après l'insuccès de M. Raoul Péret. Ce fut une surprise pour M. Briand lui-même que de se voir investi de la mission de former le Cabinet. La Chambre fit bonne figure et montra seulement quelque nervosité à la pensée que la crise ouverte depuis quelques jours pourrait se prolonger. Il faut en finir. C'est bien lavis de M. Briand, et il agit en conséquence.

Il a rallié l'Élysée en lui empruntant trois noms : MM. Bonnevay, Dier et Léauté.

Au Sénat, il arrache MM. Doumer et Paul Strauss, puis un nouveau sénateur, M. Marin, ancien préfet de Seine-Inférieure, connu dans certains milieux lillois pour s'être occupé des dommages de guerre.

M. Loucheur, un instant désigné pour les Finances, se vit offrir les Régions Libérées, portefeuille auquel il voudrait donner l'importance d'un ministère des Réparations.

M. Daniel Vincent, tour à tour ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique dans la combinaison, renoncera, avec M. Sarraut, l'aile gauche du ministère.

Les attributions de portefeuilles n'ayant pas encore un caractère définitif, il faut attendre avant de commenter l'ensemble du Cabinet.

Un choix heureux est celui de M. Paul Straus au ministère du Travail et de l'Hygiène (réunis).

Les idées et la carrière politique radicale-socialiste de M. Paul Straus l'ont toujours orienté vers les préoccupations d'ordre social. Nous croyons qu'il faut un ministre plein de vigilance et de sollicitude au Travail pour apporter un remède aux douloureux effets du chômage. Cela est au moins aussi grave que la situation extérieure.

Pendant que la crise ministérielle se déroule, les usines ferment, le flot des sans-travail grossit et, à Paris, les portefeuilles se débattent, en province les bourses se vident.

Alex WILL.

Pour le Conseil de Revision de la classe 1921

LE RENOUVELLEMENT DES SURSIS
Les jeunes gens qui bénéficient actuellement d'un sursis d'incorporation, en vertu de l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, sont avisés qu'ils doivent immédiatement adresser une demande de renouvellement de sursis au préfet du département sur les tableaux de renouvellement qui leur sont envoyés, s'ils désirent ne pas être incorporés avec la classe 1921 (c'est-à-dire immédiatement en avril 1921).

LES ENGAGEMENTS
Il est rappelé qu'il n'existe plus actuellement de engagements d'appel proprement dits, comme sous le régime de la loi militaire de 1889. Mais les jeunes gens de la classe 1921 sont autorisés à contracter un engagement volontaire spécial de trois ans, dit « engagement d'appel », pour un régime de leur choix, jusqu'à 12 mois précédents. Tous renseignements utiles au sujet de ces engagements leur seront donnés dans les bureaux de recrutement.

Le cinéma est en danger

LES CINEMATOGRAPHISTES PROTESTENT CONTRE LA TAXE ET MENACENT DE SE SUIVCIDER
Paris, 15 janvier. — Cet après-midi a eu lieu une réunion de protestation contre les taxes qui frappent le cinéma sous la présidence de M. Jules Demaria, président de la Chambre syndicale de la cinématographie française, assisté de M. Bréillon, président du Syndicat français des directeurs de cinéma, lequel a pris la parole pour exposer la situation de la cinématographie en France, il a protesté contre la censure et les taxes qui, à cet égard, dévalent le cinéma vis-à-vis du théâtre.

MM. Dalmaire et Chouquet de Valenciennes, se sont déclarés prêts à soutenir les revendications formulées par M. Bréillon. Les parlementaires présents ont assuré qu'ils voteront d'office d'accord avec eux, pour soutenir leur désolé devant les Chambres, puis l'assemblée a adopté un ordre du jour demandant notamment la réduction des taxes et l'envoi d'un mandat à la Chambre syndicale pour rendre toutes les dispositions et mesures qui compromettent la culture des cinémas, à l'exception de la censure.

AUTOUR D'UNE ENQUÊTE

La Collaboration de la C. G. T. au Relèvement de nos Ruines

De la nécessité d'une politique de reconstitution

Dissoute la veille, à Paris, la C. G. T. s'est retrouvée à Reims, en pleine action. La C. G. T., représentée par le citoyen Marcel Laurent, l'un des secrétaires, accompagné des délégués du Conseil économique de la C. G. T. : Francq, ingénieur ; Agache, architecte ; Chavin, secrétaire de la fédération du Bâtiment ; et Dubreuil, y fut reçue comme une personne officielle.

Le marquis de Polignac attendait au siège de la coopérative générale de reconstruction, place de la Cathédrale.

La réception fut toute de courtoisie et de cordialité.

La C. G. T. a un programme : collaborer de toutes ses forces et dans le plus bref délai possible au relèvement des régions dévastées. C'est dit-elle, pour le pays, une question de vie ou de mort.

C'est également non avis, dit le marquis de Polignac.

D'accord sur le principe, on discute les faits. On reconnaît d'un commun accord, qu'à proprement parler, il n'y a pas de politique de reconstruction.

Et ce qui manque surtout, c'est le nerf de toute action : l'argent.

Les choses furent exposées par les diverses personnalités qui aident le marquis de Polignac dans son œuvre.

Le citoyen Marcel Laurent, dit alors : — A la C. G. T. un concours financier réel et efficace nous a été offert : celui de l'Amérique. Cela s'est passé à New-York. La déléguée de la C. G. T. envoyée à Washington, s'est rencontrée, au retour, avec des personnalités plus autorisées de la finance et de la diplomatie américaine. On nous a dit ceci :

Nous ne demandons qu'à vous aider pour la reconstruction des régions dévastées. Tous les efforts financiers, dans ce but, nous seront légers. Mais il ne nous est pas possible de venir à votre secours, tant que nous n'aurons pas l'impression que vous avez une politique de reconstruction.

C'est à vous, classe ouvrière française organisée, que nous demandons la garantie du travail qui nous est nécessaire.

Et le citoyen Laurent termine : — Telle est la raison de notre enquête dans les régions dévastées.

Sur la piste de voleurs d'autos

DEUX « AS » SONT « REPERES »
Lyon, 15 janvier. — On recherche actuellement à Bruxelles, deux individus, Messin et Guénot, professionnels de vols d'automobiles, qui ont été vus à Lyon, au moment de l'attentat commis à la « Joyeuse » Abbatis.

C'est à Paris, Marseille, Bordeaux et à d'autres villes de France, qu'ils reviennent en Belgique et en Espagne. Ils possèdent même un garage à Barcelone et les véhicules passaient régulièrement à Bourg-Madame avec un remarquable facilité.

Ce trafic durait depuis plus d'un an quand on connut l'existence de la bande suspecte, qui tenait son quartier général à Paris, à la porte Maillot. Précisément deux de ses membres venant d'effectuer un voyage à Saint-Martin-Lévy (Calvados). Les policiers s'y rendirent et trouvèrent chez Farques, grainetier, une voiture Berliet volée à M. Dutrieux, industriel à Lyon.

A ce moment, on parvint à identifier deux des voleurs et à les reconnaître.

Outre les vols dont nous parlons, Guénot est accusé d'avoir, au cours d'une descente de police à Paris, blessé grièvement un inspecteur d'un baïlé de revolver. Il s'agit d'une bande merveilleusement organisée, munie d'agents nombreux et d'armes précieuses et d'un outillage même de fausses cartes grises qu'ils remplissent au moment de livrer les voitures volées. C'est ce qui explique qu'ils aient pu opérer si longtemps sans éveiller l'attention.

Les scandales de la liquidation des stocks américains

ILS SONT DÉNONCÉS PAR UN DÉPUTÉ DU NORD
Paris, 15 janvier. — M. René Lefebvre, député du Nord et membre de la Commission d'enquête des stocks américains, a fait des déclarations dans lesquelles il ne dissimule aucunement son indignation en présence du pillage, de la gabegie et du désordre régnant dans les camps.

Le député du Nord s'élève contre la manière dont sont pratiquées les adjudications. On y admet des gens sans connaître leur surface financière et qui ne sont ni négociants, ni commerçants. Chaque fois qu'un commerçant sérieux se présente pour soumissionner, il est écarté. Bien plus, des offres de certaines associations de syndicalistes sont achetées d'énormes quantités de marchandises, données ou autres, qui auraient servi à ravitailler les régions libérées, ont été repoussées.

M. René Lefebvre ajoute que la lumière sera faite, et que l'on découvrira les raisons de l'élevation anormale des frais généraux et pour quoi tous les acquéreurs représentent des firmes notoires, aux capitaux importants et à la moralité irréprochable, ont été écartés.

Le député du Nord déclare, en terminant, que les responsabilités seront recherchées avec énergie et opiniâtreté, et que si elles sont découvertes, la Commission d'enquête saura faire tout son devoir.

Deux petites filles sont tombées d'un train

UNE EST MORTÉ, L'AUTRE EST BLESSÉE
Bourg, 15 janvier. — Les deux fillettes d'un certain P.-L.-M. (départ de Lyon), M. Jacquet, prenaient le train pour rentrer à Lyon. Entre Bourg et Servas, alors qu'elles étaient à la portière, brusquement celle-ci s'ouvrit et les deux enfants furent précipitées sur la voie. Le train stoppa presque immédiatement et l'on se porta au secours des deux sœurs, qui gisaient sur la voie : l'une était seulement blessée ; l'autre était tombée sous les roues du wagon et son cadavre était affreusement mutilé.

Un directeur de mines dévalisa son village

AVEC SA FEMME, IL A ÉTÉ CONDAMNÉ À DEUX ANS DE PRISON
Nancy, 15 janvier. — Les époux Joestin devaient compenser devant le tribunal correctionnel de Nancy, Gédéon Joestin, ancien directeur des Mines d'Auboué et sa femme, étaient accusés d'avoir, pendant la guerre, dévalisé les principales mines du département de Meurthe-et-Moselle par des vols de charbon, de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, de cadastre, etc.

M. Raoul Péret n'a pas pu former le "Ministère d'Action Nationale"

M. Millerand a chargé M. Briand de constituer le nouveau Cabinet

Paris, 15 janvier. — M. Raoul Péret s'est rendu à nier l'Élysée.

M. Raoul Péret a exposé au chef d'Etat les difficultés qu'il avait rencontrées pour l'accomplissement de sa mission.

Après avoir été deux présidents tour à tour, M. Raoul Péret a déclaré aux membres de la Presse :

Je suis un modeste, mais tout de même je suis président de la Chambre et je ne pouvais me résoudre à constituer n'importe quel ministère.

Paris, 15. — La présidence de la Chambre communique la note suivante :

M. Raoul Péret a été amené à constituer un Cabinet auquel des hommes comme M. Poincaré et M. Viviani pourraient apporter leur concours, avec plus de caractère d'Union nationale que, dès le début, il avait voulu lui donner et ne referait pas les éléments de durée qui lui paraissent indispensables.

M. Raoul Péret a estimé que le Président de la Chambre en raison même de ses hautes fonctions et de l'Union qui s'était faite sur son nom, le 11 janvier dernier, ne pouvait accepter de présider un ministère nu, par sa composition, ne donnerait pas cette double garantie.

M. Millerand a chargé M. Briand de constituer le nouveau Cabinet

Paris, 15. — On ne s'est pas encore à quelle personnalité le Président de la République va confier la mission de constituer le Cabinet.

Cependant, parmi les éventualités envisagées, celle d'un cabinet Briand-Jonnart apparaît comme probable.

M. Briand, dit-on, prendrait dans ce cas le portefeuille des Affaires étrangères, conformément aux vœux exprimés par la plupart des caractéristiques que lui ont présentées par M. Millerand et Raoul Péret.

De son côté, M. Jonnart serait sollicité de se charger de l'Intérieur, le Conseil de la République lui ayant été proposé par M. Millerand et Raoul Péret.

M. Briand a accepté de constituer le Cabinet

Paris, 15 janvier. — M. Aristide Briand, qui avait vu le Président de la République dans le courant de l'après-midi, est revenu à l'Élysée à la fin de la journée. Il a accepté la mission que lui a offerte M. Millerand de constituer le nouveau Cabinet. Il reverra le Président de la République vers 11 heures du soir.

Un choix bien accueilli

Les députés, qui étaient venus très nombreux ces après-midi au Palais Bourbon, avaient accueilli, en général, avec faveur, l'éventualité du choix de M. Briand.

Les principaux représentants des groupes modérés eux-mêmes qui ces derniers jours formulaient des réserves au sujet de la composition future du Cabinet, ont déclaré aujourd'hui qu'ils n'ont pas de raison d'être prévenus contre le choix de M. Briand.

Un faux avocat parisien était chef d'une bande de voleurs

Paris, 15 janvier. — Les nommés Marcel Benoit, 47 ans, Pierre Desseigne, 29 ans, tous deux 13, rue de la Harpe ; Eugène Couvreur, 23 ans ; Louis Rossard, 26 ans, tous deux rue Etienne-Dollet ; et Joseph Crelier, 38 ans, 26, rue Petit, à Clichy, ont été arrêtés par les inspecteurs de la police judiciaire placés sous la direction de M. Guillaume, commissaire de police.

Ces individus se rendaient dans les régions dévastées, où ils s'emparaient de douilles d'obus et de fils téléphoniques qu'ils revendaient à Paris.

Leur dernier forfait a eu lieu à Bihacourt-Vermand (Aisne).

Le chef de la bande, Marcel Benoit, avait monté un cabinet d'affaires à Paris. Il se faisait passer pour avocat et s'occupait des accidents du travail. Entre temps, il dirigeait les expéditions de la bande.

Le courrier de Gette

IL A ÉTÉ ASSASSINÉ PAR DES VOLEURS
Cette, 15 Janvier. — M. Léon Frichet, 29 ans, convoyeur des Postes, transportait dans une voiturette attelée d'un cheval les sacs postaux de la Gare à la Poste, a été assassiné à coups d'un instrument contondant hier matin, à 5 h. 30, avenue Victor-Hugo.

Le larcin a été retrouvé quinze minutes après, rue du Chantier, avec le convoyeur qui a succombé peu après.

Deux sacs de dépêches ont été volés ; le premier sac, venant de Montpellier, contenait des objets recommandés de minime valeur, sept paquets de lettres et deux d'échantillons ; le deuxième sac, venant de Tarascon-Cette, contenait, en plus du courrier, les sacs de dépêches de Lyon, Marseille, Nice, gare de Nîmes, gare de Paris P.-L.-M.

La police et les gendarmes ont fait des recherches sans résultat.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Après le jugement un condamné avoue

Berthelot, que le Jury du Nord envoya au bagne à perpétuité, se vante d'avoir assassiné le « Chinois » Huyghe.

La séance d'hier de la Cour d'Assises du Nord a été marquée par un incident curieux, qui n'a pas été connu tout de suite.

Le « Hével », a réitéré dans quelles circonstances la Cour condamna à la peine des travaux forcés à perpétuité, Henri Berthelot, déserteur au 418^e régiment d'infanterie, inculpé de l'assassinat de l'ouvrier d'Emile Huyghe, dit le « Chinois », commissionnaire à Hazebrouck.

Pendant toute la durée des débats, Berthelot avait eu comme excellent attitude, bien faite pour apaiser le jury.

Pris d'accès subit de désespoir, il se précipita à la tête dans les mains et sanglotaient doucement. Il répondait aux questions du président avec déférence, d'une voix nette quoique émue.

Cependant, en opposant aux dépositions précédentes des dénégations obstinées que l'on sait, il n'avait pu reprendre des mouvements de colère et d'impétuosité.

Il eût été impossible au président de donner lecture de ces dernières déclarations, qui ont été pérorées, et alors d'une voix forte, cria : « A bas les vaches ! Les gendarmes m'ont empêché d'assister dans la salle des prévenus.

« A qui en avez-vous donc ? demanda au condamné l'adjoint-chef de gendarmerie Jacquesmont.

« Oh, ce n'est pas aux jurés, répondit tranquillement Berthelot, ils ont bien fait de me condamner... Je me fiche de la dire maintenant, c'est moi qui ai fait le coup... Vous pouvez le répéter. Et ce n'est pas 100, c'est 75 francs que je lui ai pris. J'ai bu du Champagne.

Dans la voiture qui l'emmena à la prison de Valenciennes, le misérable durant le trajet confirma et compléta ses premières déclarations.

« Ça va tout de même être rigolo, que je sois acquitté, dit-il, mais ça ne fait rien... On revient de là-bas, même du crime, le bandit ajouta ; ils s'occupaient bien du truc avec lequel j'ai estourbi le « Chinois ». Ils peuvent chercher... Il fera chaud quand ils le trouveront... »

Jusqu'à son entrée en cellule à la prison de Valenciennes, Berthelot a continué à cramer sur ce ton.

Ses déclarations ont été transmises au Président de la Cour d'Assises.

La dénonciatrice de Maretz est condamnée à 5 ans de détention

Elle avait fait condamner à mort son locataire

L'accusée est la nommée Marie-Louise Meurant, femme Blancpette, âgée de 37 ans, née à Esquerchin, arrondissement de Vervins, ménagère, demeurant actuellement à Le Nouvion-en-Thiérache.

Appelée « Julia », lorsqu'elle demeurait à Maretz, en juin 1915, pendant l'occupation allemande, elle avait été condamnée à la prison de Valenciennes occupée par Jules Baralle, âgé de 26 ans, marié au même lieu, Marie Meurant recevait dans sa chambre deux filles et des soldats allemands.

Baralle, troublé dans la jouissance possible de son immeuble, avertit, au bout de trois mois, la police allemande, qui fit venir un inspecteur de la police, et pour se venger, celle-ci accusa Baralle de détenir chez lui un fusil de chasse, et elle indiqua à l'inspecteur l'endroit où se trouvait le dit fusil.

Baralle, arrêté, fut condamné par le Conseil de guerre de Valenciennes, le 17 juillet 1915, à la peine de mort, sur la déposition de Marie Meurant qui confirma devant le Conseil de guerre qu'elle avait fait et rapporta le propos suivant, qu'aurait tenu Baralle un jour qu'il assistait à l'arrestation d'un « roux » emmené dans une voiture : « Si on me conduisait comme ça par les rues (aux Allemands) j'aurais un coup de balonnette dans le ventre. » Le 21 juillet, le Conseil de guerre sur sa première décision, infligea à Baralle la peine de 10 ans de travaux forcés et 300 jours d'amende.

De reste, la dénonciation portée par Marie Meurant sur Baralle, pour sa défense, ce n'est à la suite de l'attitude que Baralle avait adoptée à son égard en le dénonçant comme une femme qui avait mauvaise vie à la police allemande, qu'elle avait subi un traitement de rigueur.

Baralle, laissé entendre à l'autorité allemande qu'il le menaçait d'un fusil, il résulte du témoignage de Joseph Diol, garde-champêtre à Maretz, qu'il avait vu Baralle se livrer à des actes de violence qui lui ont été jugés à la même audience que Baralle pour détention d'arme, que l'impression générale produite sur le jury a été celle d'une femme qui était qu'elle avait bien prononcé le nom de Meurant et qu'elle avait agi de la sorte par vengeance.

Le reste, la dénonciation portée par Marie Meurant sur Baralle, pour sa défense, ce n'est à la suite de l'attitude que Baralle avait adoptée à son égard en le dénonçant comme une femme qui avait mauvaise vie à la police allemande, qu'elle avait subi un traitement de rigueur.

Le verdict

Le femme Blancpette est condamnée à 5 ans de détention.

Un Adjudant vitrioleur

IL VOULUT SE VENGER DU MARI DE CELLE QUI L'AVAIT ÉPOUSÉ

M. Camille Lecric, 33 ans, boucher à Sannois, 73, rue de Paris, avait été, il y a quelques jours, vitriolé par un individu enveloppé dans un capuchon rabattu sur ses yeux ; un commis de M. Lecric, M. Charles Chaumette, avait été également atteint par quelques gouttes du liquide corrosif.

Les inspecteurs de la première brigade mobile, au cours de leur enquête, apprirent que M. Lecric avait reçu des lettres anonymes fort suggestives et qui auraient pu faire croire la vengeance d'un mari trompé par le boucher de Sannois. Or, il n'en était rien. L'auteur présumé de l'attentat, arrêté hier à Paris, sera en effet l'adjudant du génie Joseph Scilletter, 42 ans, détaché au bastion 25, à Paris. Scilletter avait cherché jadis à épouser la bouchère. Pour se venger d'avoir été écarté, il aurait tenté de semer la division dans le jeune ménage, puis aurait vitriolé en dernier lieu le mari.

Joseph Scilletter a protesté de son innocence, mais on a retrouvé dans son domicile un capuchon portant traces de quelques brûlures de vitriol, du papier quadrillé identique à celui des lettres anonymes et, de plus, Scilletter s'était absenté de la maison le jour de l'attentat. L'inculpé a été conduit devant le Tribunal de Versailles, qui va le mettre à la disposition de l'autorité militaire, Scilletter paraissant être justiciable du conseil de guerre.

L'Aiglon noir...

La Haye, 15 janvier. — Le gouvernement néerlandais a renforcé le détachement de police de Lille de Wieringen. A présent, l'ex-kronprince est flanqué par deux agents oxygénés.

L'Esroec aux Dommages de guerre est condamné

à un an de prison

Ses comparses sont acquittés

Dans notre numéro du lundi 10 janvier, nous avons raconté nos lecteurs les faits d'incrimination aux Dommages de Guerre qui étaient inculpés M. Brivolz Jean-Léon, 60 ans, marchand de tissus, à Villeneuve-sur-Lot, incriminé par l'ancien Edmond, 35 ans, marchand de tissus, à Roubaix et Degorre Achille, 54 ans, boucher, rue d'Arcole, à Croix, qui avaient signé des certificats de complaisance sur une demande de fournitures de guerre, portant sur 920.000 francs, qui n'étaient pas justifiés.

Hier le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement de toute équité, qui fit état des tentatives dilatoires de l'accusé, qui n'avait pas fait, qui tentait d'obtenir la réparation de dommages de guerre, prétendument subis à Roubaix, où il avait un dépôt, lui qui est en fait, domicilié à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Ces gens-là, une fois pour toute, restent sur leur véritable terrain d'action et n'essaient plus de venir spéculer sur des ruines qui ne leur sont pas connues.

Dans les attendus élogieux pour le fibuleux qui s'appelle Brivolz, le tribunal a retenu, parmi bien d'autres choses, les considérations suivantes :

Que Brivolz n'a pas fait une déclaration exagérée, puisque rien ne lui était dû, mais une déclaration inexacte ;

Que, d'autre part, Brivolz est d'autant plus coupable qu'il a tenté de faire passer, par le biais de l'achat de la rente française, et s'improvisant négociant en denrées coloniales, des valeurs sur le crédit.

Que les véritables victimes de la guerre, victimes de leurs malheurs et autres objets de pitié, ont été lésés par l'opération, attendu qu'ils ont été empêchés de faire, par le biais de l'achat de la rente française, et s'improvisant négociant en denrées coloniales, des valeurs sur le crédit.

Attendu que sans examen, ni contrôle, Degorre et Monckhoven ont commis un acte manifestement répréhensible, mais qu'en donnant leurs signatures, ils ont été complices de ce qui est établi qu'ils aient connu la fraude commise par Brivolz ;

Le tribunal acquitte Monckhoven et Degorre et condamne Brivolz à une année de détention, à la restitution de la somme de 200.000 francs qu'il a touchée indûment, et l'indemnité au profit de la Commission des Dommages de Guerre et à l'insertion dans un journal de son choix des Régions Libérées, par deux fois, d'un procès-verbal.

Les brûleurs de pieds sont pris à Bruxelles

DOUZE MEMBRES DE LA TERREUR ENVIENNENT D'ÊTRE ARRÊTÉS

Depuis quelque temps le Parc des Brûlés instruisait une grave affaire de banditisme, au cours de laquelle les terroristes ont commis de nombreux crimes. Plusieurs des communes des environs de Bruxelles. Plusieurs de ces individus ont été jugés et condamnés à la prison à perpétuité.

Le 12 janvier, douze membres de cette bande, d'un âge compris entre 20 et 30 ans, ont été arrêtés par la police. Ils ont été conduits à la prison de Valenciennes, où ils sont actuellement détenus.

Le chef de gare de Dunkerque nie ses vols de charbon

Langrand, le chef de gare de Dunkerque, qui détournait son profit à quantité considérable de charbon, une centaine de wagons de charbon, a subi un troisième interrogatoire au cabinet du juge d'instruction, M. Ducloux.

Outre Fincipale, les témoins ont été entendus : deux principaux employés de la Compagnie Chemins de fer du Nord et des points de vue de la situation locale, un préfet de la région, un wagon le 2. 15.57, les déclarations de Langrand qui semblaient précédemment déposées à titre des aveux complets, et, dans les dernières déclarations, observatoire, et, en outre, les témoins ont été entendus et interrogés.

Le 12 janvier, douze membres de cette bande, d'un âge compris entre 20 et 30 ans, ont été arrêtés par la police. Ils ont été conduits à la prison de Valenciennes, où ils sont actuellement détenus.

Le chef de gare de Dunkerque nie ses vols de charbon

Langrand, le chef de gare de Dunkerque, qui détournait son profit à quantité considérable de charbon, une centaine de wagons de charbon, a subi un troisième interrogatoire au cabinet du juge d'instruction, M. Ducloux.

Outre Fincipale, les témoins ont été entendus : deux principaux employés de la Compagnie Chemins de fer du Nord et des points de vue de la situation locale, un préfet de la région, un wagon le 2. 15.57, les déclarations de Langrand qui semblaient précédemment déposées à titre des aveux complets, et, dans les dernières déclarations, observatoire, et, en outre, les témoins ont été entendus et interrogés.

Le 12 janvier, douze membres de cette bande, d'un âge compris entre 20 et 30 ans, ont été arrêtés par la police. Ils ont été conduits à la prison de Valenciennes, où ils sont actuellement détenus.

Le chef de gare de Dunkerque nie ses vols de charbon

Langrand, le chef de gare de Dunkerque, qui détournait son profit à quantité considérable de charbon, une centaine de wagons de charbon, a subi un troisième interrogatoire au cabinet du juge d'instruction, M. Ducloux.

Outre Fincipale, les témoins ont été entendus : deux principaux employés de la Compagnie Chemins de fer du Nord et des points de vue de la situation locale, un préfet de la région, un wagon le 2. 15.57, les déclarations de Langrand qui semblaient précédemment déposées à titre des aveux complets, et, dans les dernières déclarations, observatoire, et, en outre, les témoins ont été entendus et interrogés.

Le 12 janvier, douze membres de cette bande, d'un âge compris entre 20 et 30 ans, ont été arrêtés par la police. Ils ont été conduits à la prison de Valenciennes, où ils sont actuellement détenus.

Le chef de gare de Dunkerque nie ses vols de charbon

Langrand, le chef de gare de Dunkerque, qui détournait son profit à quantité considérable de charbon, une centaine de wagons de charbon, a subi un troisième interrogatoire au cabinet du juge d'instruction, M. Ducloux.